

Un happy end pour l'Institution en attendant une suite...

Le 31 décembre 2017, la vallée de la Sensée tournera une page importante de son histoire. Avec la disparition programmée de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée, la protection du bassin-versant, de ses ressources en eau et de ses milieux naturels, passera en 2018 entre les mains d'un syndicat mixte, celui de l'Escaut. Trois réunions ont été organisées avec les directeurs des services puis les présidents des huit intercommunalités situées sur ce bassin-versant de la Sensée (les 21 décembre 2016, 4 avril et 9 mai 2017) pour envisager une fin en douceur et sans douleur de l'Institution et une rapide transition au sein de ce syndicat mixte « *car sans structure pour veiller à préserver nos ressources en eau et restaurer nos milieux naturels, qu'allons-nous laisser aux générations futures* » clame Charles Beauchamp, président de l'Institution.



Deux lois, MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles) et NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), mettent à mal l'Institution pour l'aménagement de la vallée de la Sensée, créée en 1988, émanation des conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais « *pour travailler de concert à faciliter les écoulements des eaux notamment dans le cadre du Contrat de rivière Sensée* ». L'Institution a bien travaillé pour « *décanter la situation* » dans cette vallée et poser les fondations du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de la Sensée mais elle se heurte aux deux lois qui confient à partir du 1^{er} janvier 2018 la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) aux communes, aux EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre puis éventuellement à des syndicats mixtes. Les Départements et les Régions ne mettront donc plus leur nez dans le domaine de l'eau et les institutions interdépartementales couleront à pic. Dura lex, sed lex ; la loi est dure, mais c'est la loi... Le conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée – cinq conseillers départementaux du Nord et cinq du Pas-de-Calais – a très vite pris les devants pour que la Gemapi ne soit pas trop dure à avaler et pour donner une suite aux dossiers en cours ; des dossiers de taille comme la mise en œuvre prochaine du Sage de la Sensée, la mise en œuvre

des travaux relevés par une étude hydraulique globale d'un million d'euros menée de 2003 à 2011. Et ce ne sera pas une mince affaire : 7 millions d'euros de travaux préconisés sans tenir compte des nombreux étangs et cours d'eau à curer... auxquels il faut encore ajouter les 50 millions d'euros pour que le bassin-versant de la Sensée atteigne en 2027 le « *bon état écologique* » imposé par la Directive cadre européenne sur l'eau. Au revoir et merci à l'Institution « *mais le territoire doit se doter d'une structure rassemblant les EPCI sous forme d'un syndicat mixte possédant les compétences adéquates, la maîtrise d'ouvrage et des moyens financiers et techniques adaptés aux enjeux* », a posé d'emblée Charles Beauchamp.

Le 21 décembre 2016, une première réunion pilotée par Monsieur le Sous-Préfet de Douai a fait le point sur les différentes options « *post-Institution* » : la création d'un syndicat mixte propre à la Sensée ou l'adhésion à un syndicat mixte existant, en l'occurrence celui de l'Escaut. La seconde option a été jugée « *plus simple, plus rapide à mettre en œuvre et permettant de mutualiser les moyens des deux territoires* ». Le 4 avril 2017, les présidents des huit intercommunalités du bassin-versant de la Sensée ont « *globalement dit qu'ils étaient partants* » pour une adhésion au syndicat mixte de l'Escaut à condition d'ajuster ses statuts et de connaître ses missions. Les statuts ont été passés au crible lors d'une réunion technique le 26 avril 2017. Enfin le 9 mai 2017, présidents et vice-présidents des

intercommunalités se sont déclarés favorables à une adhésion au syndicat mixte de l'Escaut « *pour qu'il porte l'animation du Sage de la Sensée* ». On avance et un calendrier, élaboré prochainement, signé par les préfets, présentera les futures étapes « *pour que chacun sache où il va* ». Pour que chacun veille à ce que le travail engagé depuis trente ans dans la vallée de la Sensée ne soit pas interrompu ; pour que les générations futures puissent encenser l'engagement de leurs sages aînés au service de leur territoire bleu et vert.

Les 8 intercommunalités situées sur le bassin-versant de la Sensée sont la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH), la Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC), la Communauté urbaine d'Arras (CUA), la Communauté de communes Osartis-Marquion (CCOM), la Communauté de communes du Sud Artois (CCSA), la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent (CCCO), la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois (CCCA). Le périmètre du Sage de la Sensée compte 134 communes et environ 100 000 habitants.

La gestion des risques d'inondations dans le Douaisis donne lieu à de nombreuses réunions, techniques ou d'information. Des études ont été menées, des actions concrètes ont d'ores et déjà été réalisées. La prévention des inondations est un sujet majeur qui mérite d'être traité de manière globale en intégrant la notion de solidarité entre territoires. Charles Beauchamp, président de l'Institution Interdépartementale de la Sensée et de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Sage de la Sensée souhaite qu'il y ait « *une cohérence hydraulique administrative* ». Avec les autres Commissions locales de l'eau, les intercommunalités et les services de la sous-préfecture de Douai, il travaille à la création d'un établissement public dédié à la prévention des inondations sur le bassin de la Scarpe et de ses affluents. Cette structure – de type syndicat mixte et pouvant prétendre à des fonds européens – serait l'interlocutrice unique et le maître d'ouvrage pour des travaux d'aménagement ou de prévention des inondations.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre



Le Sage, un atout pour le territoire et ses habitants

Le projet du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sensée trace sa route vers l'approbation préfectorale attendue en fin d'année 2017. Après la validation par la Commission locale de l'eau (CLE) le 24 novembre 2016 à Oisy-le-Verger dans le Pas-de-Calais, la consultation administrative s'est déroulée de janvier à mai 2017 auprès des 134 communes du périmètre du Sage, des 8 Établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats de l'eau et de l'assainissement, des départements du Nord et du Pas-de-Calais, des préfets, des 5 structures porteuses de Schéma de cohérence territoriale, de l'Agence de l'Eau ainsi que des Sage voisins du bassin Artois-Picardie. L'avis du Comité de Bassin Artois-Picardie ne sera connu que le 30 juin. À la demande de certains élus, des réunions publiques de présentation des documents ont eu lieu ; elles ont suscité des échanges nourris, axés essentiellement sur le canal Seine Nord et ses impacts, les fossés et la nécessité confirmée unanimement par les maires de les préserver, la gestion alternative des eaux pluviales, ou encore l'érosion des sols et la sédimentation des cours d'eau, des étangs et du décanteur de Torquesne. Tous les participants ont

relevé l'intérêt du Sage et l'impact positif qu'il a sur les ressources en eau au profit des populations actuelles mais aussi des générations futures ! Dès lors que l'on se fixe comme priorité la préservation des ressources en eau, le Sage devient avant tout un atout pour le territoire et non un outil réglementaire contraignant supplémentaire. Quand l'ensemble des avis et remarques aura été recueilli, les documents seront modifiés le cas échéant et soumis à une nouvelle validation par la CLE, en septembre. Une ultime étape sera franchie lors du dernier semestre 2017 avec l'enquête publique offrant aux habitants et acteurs du territoire qui n'ont pas participé à la consultation administrative la possibilité de s'exprimer sur ce projet. Il sera alors consultable dans certaines mairies du territoire et accessible à tous. Les dates et les lieux des permanences des commissions d'enquête seront diffusés dans les journaux locaux et sur les panneaux d'informations communales. Toutes les remarques seront bonnes à prendre pour que ce document soit à l'image de tous et réponde aux attentes des habitants en matière de protection de l'eau et des milieux aquatiques.



Quand Sage rime avec broutage

Un stagiaire est accueilli au sein de l'Institution pour plancher sur l'éco-pâturage. Arthur Régnier est étudiant à l'Institut d'Anchin à Pecquencourt

et prépare un baccalauréat STAV (Sciences techniques de l'agronomie et du vivant). Passant ses week-ends à Féchain au bord des marais, il a tout naturellement sollicité l'Institution pour un stage axé sur la préservation des milieux naturels. Mais qu'est-ce que l'éco-pâturage ? C'est l'entretien d'espaces naturels par le pâturage (broutage) des animaux de manière extensive afin de garder le milieu ouvert et sauvegarder la biodiversité. Cette technique tend à se développer sur le périmètre du Sage de la Sensée et notamment sur certains Espaces naturels sensibles (ENS) appartenant aux départements (Étaing, Lécuse-Torquesne, Arleux) ou encore sur le marais communal de Féchain dont la gestion a été confiée au Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais. Vaches Highland, moutons, chevaux, chèvres... sont autant d'animaux herbivores que l'on peut rencontrer en se baladant dans ces milieux naturels. Les objectifs du stage d'Arthur Régnier sont d'analyser les avantages et les inconvénients de l'éco-pâturage, de comprendre comment les cheptels sont choisis, ou encore de lister leurs impacts sur les sites et la biodiversité. Sur le marais de Féchain notamment, Arthur analysera l'impact du broutage des vaches sur une plante, le pigamon jaune, et un papillon, une phalène dont la chenille se nourrit exclusivement du pigamon. La survie du papillon est liée à la plante espèce hôte du papillon... Des rendez-vous avec des gestionnaires de ces espaces (ENS, Communauté d'agglomération du Douaisis, Conservatoire d'espaces naturels...) et des éleveurs ont été effectués pour connaître leurs points de vue.



Il faut préserver les fossés

Suite à la demande de la préfecture du Pas-de-Calais, un travail de cartographie des cours d'eau a été réalisé sur la partie Pas-de-Calais du périmètre du Sage de la Sensée en 2016. Des questions ont été soulevées concernant cette fois la protection et le maintien des fossés au vu de leur rôle dans la prévention des inondations. Les cours d'eau ont un véritable statut les protégeant,

les travaux en cours d'eau sont réglementés et nécessitent une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. Pour les fossés, rien de tout cela n'est nécessaire. L'entretien d'un fossé appartient à son propriétaire. Ce dernier peut tout aussi bien maintenir les fonctionnalités des fossés en les creusant régulièrement ou les reboucher. Or « avec le changement climatique, les inondations vont être de plus en plus fréquentes et les

fossés ont un rôle important à jouer dans la prévention de ces inondations et la limitation de leurs conséquences », estime Charles Beauchamp. Un courrier a donc été envoyé aux structures porteuses des Schémas de cohérence territoriale (SCOT), aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux communes et à l'Agence de l'Eau en février dernier pour demander la réalisation de la cartographie



des fossés et leur inscription dans les documents d'urbanisme. Il s'agit pour Charles Beauchamp de la seule solution pour « les préserver durablement ».

Créé en 1999 afin de piéger les sédiments charriés par la rivière et de préserver les étangs de la vallée de la Sensée d'un nouvel envasement, le décanteur de Torquesne est arrivé à saturation, son curage devenant indispensable et urgent. Avant de disparaître, l'Institution de la Sensée doit entreprendre ce curage durant l'automne 2017. La demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau a été déposée en décembre 2016. L'Institution a dû solliciter l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique. Le 28 février 2017, il a émis un avis favorable sur l'opération de curage des sédiments du décanteur et de la banquette sur la commune de Torquesne et sur leur stockage dans la carrière de sable « Le Bois » à Hamel. L'hydrogéologue a également émis quelques prescriptions, telles que mettre en place un piézomètre à proximité du décanteur afin de surveiller la qualité de la nappe pendant les travaux. Le dossier de demande d'autorisation est en cours de consultation administrative. Elle sera suivie d'une enquête publique.

Marcher en se faisant un film

Le 27 mai dernier, les marcheurs paillencourtois ont organisé leur traditionnelle marche nocturne. Un rendez-vous auquel participe régulièrement Sylvie Labadens, Vice-Présidente de l'Institution Interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. On peut aussi sillonner le village de Paillencourt et ses environs à pied, en plein jour : l'église Saint-Martin, le village d'Esars, le canal de l'Escaut, le marais de Thun-l'Évêque et son moulin à Moutarde, l'étang du « Grand Clair » (un Espace naturel sensible de 40 hectares), le Bassin-Rond, le chemin de halage qui permettait autrefois aux chevaux de remorquer les péniches qui transportaient la tourbe extraite sur place, le calvaire où fut tournée la scène de la réunion syndicale du film « Germinal » en 1993. Les wagonnets qui jalonnent les rues du village sont des vestiges de ce film qui reste gravé dans la mémoire paillencourtoise. « Germinal » est sorti le 29 septembre 1993 à Paris, son réalisateur Claude Berri présentant son adaptation du célèbre roman d'Émile Zola comme « un film qui parle d'aujourd'hui puisqu'il pose les questions fondamentales de l'existence : l'amour, le mal, la justice, la liberté, le droit au bonheur. C'est la protestation séculaire, et toujours actuelle, de l'esclave contre le maître. C'est le combat pour un monde meilleur ». L'opus de Claude Berri fut une grande aventure avec un très gros budget de 165 millions de francs (un des films les plus chers du cinéma français à l'époque). 8 000 cachets de figuration furent distribués, les figurants côtoyant les 65 rôles principaux (citons Renaud, Gérard Depardieu, Miou-Miou, Jean Carmet, etc.), les 250 techniciens, les 6 responsables des effets spéciaux. Les décors avaient demandé 7 mois de construction. L'équipe de tournage s'était donc installée dans le Valenciennois où l'on avait notamment reconstitué la fosse du Voreux, l'un des emblèmes du film, près de Paillencourt, au bord du canal de l'Escaut. On y fit venir des tonnes de charbon de Lorraine et on fabriqua spécialement en Pologne les fameuses lampes de mineur Davy. Le premier jour de tournage de Germinal se tint le 3 août 1992 à Paillencourt, le dernier jour le 5 mars 1993 au Voreux : c'était le 146e ! Claude Berri avait « récolté » 155 000 mètres de pellicule, 1 328 plans... Un record.

Vers la métamorphose du Bassin-Rond

« J'y ai appris à pêcher, à faire de la planche à voile ! » Le Bassin-Rond est incontournable dans la géographie et l'histoire personnelles de Jean-Luc Fasciaux, maire d'Estrun et originaire de Paillencourt. Situé sur trois communes, « Bouchain, en grande partie sur Estrun, une petite partie sur Paillencourt », le Bassin-Rond reliant l'Escaut au canal de la Sensée fut un rouage essentiel de la batellerie durant son âge d'or, il est aujourd'hui pour Jean-Luc Fasciaux le symbole d'une ambitieuse démarche touristique et économique. Certes, le site a toujours attiré les promeneurs, il abrite depuis des décennies les activités du Centre départemental de plein air (CDPA) mais son développement concerté a souvent fait figure « d'Arlésienne ». Or, depuis quelque temps, « ça bouge, après l'étude, on entre dans la phase concrète, ça se confirme » assure l' élu, fier d'avoir réuni autour d'une même table de discussion la Communauté

d'agglomération de Cambrai et la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut. « Nous voyons enfin le Bassin-Rond comme un potentiel commun, une articulation. Ce n'est plus le cimetière des bateaux ». L'objectif est bel et bien de rendre l'endroit « alléchant » avec une signalétique digne de ce nom, un espace pour les camping-cars, un local pour vélos et bateaux électriques, pédalos, une refonte du réseau électrique, une installation de sanitaires, un ponton pour les pêcheurs, un ponton pour les adeptes du tourisme fluvial, voire un musée flottant de la batellerie... « Sans gêner le CDPA, nous voulons réaliser des aménagements modernes et adaptés tout en gardant le côté sauvage » ajoute Jean-Luc Fasciaux. Il s'agit maintenant d'engager la transformation en y associant tous les partenaires, en premier lieu les Voies navigables de France mais aussi le CDPA, les offices de tourisme, l'Euréka avec ses croisières ludiques et éducatives, la Guinguette, les riverains... Jean-Luc Fasciaux compte sur le soutien de la Région, de l'Europe (dans le cadre du programme Interreg) pour faire bouger encore plus fort les lignes. À moyen terme, sur trois années, le maire d'Estrun espère ainsi que le Bassin-Rond deviendra la pierre angulaire du tourisme entre Hainaut et Cambrésis.



La gazette de la Sensée

est réalisée par l'Institution Interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. Avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Directeur de publication :
Charles Beauchamp

Rédaction et coordination :
Céline Blin, Fabrice Thiébaut
et Dominique Verbrugge

Photos :
Céline Blin et Fabrice Thiébaut

Maquette :
Claire Bracq

Impression :
Léonce Déprez, Ruitz
44 300 exemplaires
ISSN en cours



Toutes les réactions et informations sont les bienvenues !

Contactez Fabrice Thiébaut, chargé de mission de l'Institution et Céline Blin, animatrice du Sage de la Sensée.

> Tél. 03 59 73 33 30

> Courriel :

institution5962sensee@lenord.fr



www.sage-sensee.fr